

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-CF999

présenté par

Mme Tolmont, Mme Victory, M. Juanico, Mme Manin, Mme Rabault, Mme Pires Beaune,  
M. Jean-Louis Bricout et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	70 400 000	0
<i>dont titre 2</i>	70 400 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	70 400 000
<i>dont titre 2</i>	0	70 400 000
Enseignement technique agricole	0	0
<b>TOTAUX</b>	70 400 000	70 400 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à revenir sur la baisse des 897 ETPT dans le second degré public.

Nous déplorons que le Gouvernement continue dans ce budget de supprimer des postes d'enseignants dans le second degré public.

En 2019, c'était déjà 2650 postes d'enseignants qui étaient supprimés, puis 440 en 2020. Cette tendance n'est plus possible ! Elle nuit grandement à la qualité de l'enseignement dispensé. D'autant plus quand en parallèle le nombre d'élèves ne cesse de croître, + 27 515 à la rentrée 2019, + 21 845 à la rentrée 2020.

Les créations de postes dans le primaire ne doivent pas se réaliser au détriment de l'effort pour le secondaire.

Afin d'être recevable, cet amendement procède au gage suivant :

- Une augmentation de 70 400 000 € en AE et CP de l'action 01 « Enseignement en collège » du programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » ;
- Une diminution de 70 400 000 € en AE et CP de l'action 08 « Logistique, système d'information, immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'Education nationale »